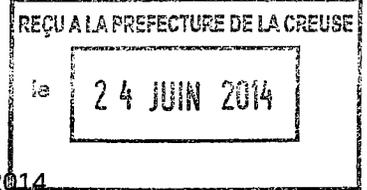




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin**

*Service prévention des pollutions,
des risques et contrôles des transports*

Nos réf. : MC / n° 2014-0261

\\Sbl-lim-
princ\dossiers\org\pprct\prps_Mines_Carrieres\Mines\Sites\23\z_PER_Villeranges
-COMINOR\2014-5-6_declaration-travaux\pprct14-0261-ih-pref23-recev-compl-
declaration-travaux-COMINOR.odt

Affaire suivie par : Isabelle HUBERT
Isabelle.hubert@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 55 11 84 64 – Fax : 05 55 32 19 84

Limoges, le 19 juin 2014

Le Directeur régional

à

Monsieur le Préfet de la Creuse
Place Louis Lacrocq
BP 79
23011 GUERET CEDEX

Objet : Compléments à la déclaration de travaux dans le cadre du permis exclusif de recherches de mines dit de « Villeranges » - COMINOR

Ref : Votre courrier en date du 4 juin 2014

Par courrier en date du 4 juin 2014, vous nous avez saisi pour étudier la déclaration de travaux complétée par la société COMINOR dans le cadre de son permis exclusif de recherche de mines d'or.

Cet examen a été réalisé au regard du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains. Le présent courrier rend compte de l'examen de la complétude et de la régularité du dossier en application de l'article 8 du décret sus-mentionné.

Le dossier déposé par la société COMINOR comporte l'ensemble des pièces exigées par l'article 8 du décret 2006-649, à savoir :

- L'indication de la qualité en laquelle le dossier est présenté (déclaration d'ouverture de travaux au titre de l'article 4 du décret dans le cadre du PER accordé par arrêté ministériel le 18 novembre 2013)
- Un mémoire exposant les caractéristiques principales des travaux prévus avec les documents, plans et coupes nécessaires
- Le document de sécurité et de santé prévu à l'article 28 du décret sus-visé
- Un document indiquant les incidences éventuelles des travaux projetés sur l'environnement et les conditions dans lesquelles l'opération projetée prend en compte les préoccupations d'environnement

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h00
Tél. : 33 (0) 5 55 12 90 00 – fax : 33 (0) 5 55 34 66 45
CS 53218 – 22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex 1